

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006 / CE, article 31**

Date d'impression 08.03.2016 Numéro de version 102 Révision: 29.08.2014

SECTION 1: Identification de la substance

- 1.1 Identificateur de produit
 - Nom commercial PETROLEUM SPEZIAL
 - Numéro de l'article: 1000452529002
 - 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Aucune autre information pertinente disponible.
- Application de la substance / du mélange Solvants

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
 - Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008
- STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Aspic. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
 - Etiquetage selon le règlement (CE) n ° 1272/2008
- Le produit est classé et étiqueté conformément à la réglementation CLP.
- Pictogrammes de danger



- Mention d'avertissement Danger
 - Composants déterminant l'aléa de l'étiquetage:
- Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%) Distillats (pétrole), hydrotraités lumière
- Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (<2%)
- Mentions de danger
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence
- P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P264 Se laver soigneusement après manipulation..0
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

- Information additionnelle:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- 2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.

- vPvB: non applicable.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

- 3.2 Mélanges

- Description: Mélange des composants suivants

- Composants dangereux:

919-164-8 Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

Distillats légers (pétrole), hydrotraités

STOT RE 1, H372; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 3, H412

50-100%

926-141-6

Reg.nr .: 01-2119456620-43

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (<2%)

Asp. Tox. 1, H304

<40%

- Informations supplémentaires Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer à la section 16.

SECTION 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours

- Conseil général: Changer les vêtements contaminés

- après inhalation: Donner de l'air frais; consulter un médecin en cas de symptômes.

- Après contact avec la peau

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon et bien rincer. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

- En cas de contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux ouverts pendant plusieurs minutes sous l'eau courante.

Ensuite, consultez un médecin.

- Après avoir avalé

Ne pas faire vomir; Appelez immédiatement pour une aide médicale.

Si le vomissement survient spontanément, gardez la tête en dessous des hanches pour éviter l'aspiration.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Difficulté respiratoire

Mal de tête

Étourdi

Sécheresse de la peau

- Informations pour le médecin

Provoque une dépression du système nerveux central. Une dermatite peut résulter d'une exposition prolongée ou répétée. Potentiel pour

pneumonie chimique. Considérez: lavage gastrique avec voie aérienne protégée, administration de charbon actif.

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitez les symptômes.

Observation ultérieure pour pneumonie et œdème pulmonaire

Éventuellement traitement de la respiration d'oxygène

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés

CO₂, poudre d'extinction ou jet d'eau. Combattre les feux plus importants avec un jet d'eau ou une mousse résistante à l'alcool.

- Pour des raisons de sécurité agents d'extinction inappropriés Eau avec un jet d'eau complet.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être libéré en cas d'incendie:

monoxyde de carbone (CO)

dioxyde de carbone (CO₂)

- 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement protecteur:

Voir la section 8.

Porter un appareil respiratoire autonome.

- Information additionnelle

Les conteneurs en danger dans les environs doivent être refroidis avec un tuyau d'eau.

Recueillir l'eau de lutte contre l'incendie contaminée séparément. Il ne doit pas entrer dans les égouts.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection et éloigner les personnes non protégées.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Assurer une ventilation adéquate

Ne pas respirer les vapeurs.

Tenir à l'écart des sources d'inflammation

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit atteindre le système d'égouts ou les plans d'eau.

Empêcher la propagation (par exemple par des barrages ou des barrières d'huile).

Informez les autorités compétentes si le produit atteint l'eau ou le système d'égouts.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure de bois).

Assurer une ventilation adéquate.

- 6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour des informations sur la manipulation en toute sécurité

Voir la section 8 pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle.

Voir la section 13 pour plus d'informations sur la mise au rebut.

SECTION 7: Manutention et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation / épuisement sur le lieu de travail. Éviter le contact cutané répété ou à long terme.

Prévenir la formation d'aérosols.

- Informations sur la protection contre les explosions et les incendies:

Protéger contre les charges électrostatiques.

Tenir les sources d'inflammation éloignées - Ne pas fumer.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage Stocker dans des conditions fraîches et sèches dans des récipients bien fermés.

- Exigences à respecter pour les magasins et les conteneurs:

Respectez les réglementations officielles relatives au stockage et à la manipulation des substances nocives pour l'eau

Matériau approprié pour les conteneurs et conduits: acier ou acier inoxydable.

Matériaux inadéquats: caoutchouc naturel, caoutchouc butyle, EPDM, polystyrène.

- Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune:
Prêtez attention aux règlements / directives techniques sur le stockage mixte de liquides inflammables.
Ne pas stocker avec des agents oxydants forts.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Stocker le récipient dans une position bien ventilée.
- Classe de stockage 10 (VCI - concept, 2007)
- 7.3 Utilisation (s) finale (s) particulière (s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

- Informations supplémentaires sur la conception des systèmes techniques: pas d'autres données; voir le point 7.
- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants avec des valeurs critiques nécessitant une surveillance sur le lieu de travail:
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%) Distillats (pétrole), hydrotraités lumière (50-100%)
TWA Valeur à long terme: 800 mg / m³
Esprits minéraux RCP
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (<2%) (25-50%)

TWA (8H) Valeur à long terme: 1000 mg / m³
dearom. essences minérales 200-250
- Informations complémentaires: Les listes valides lors de la compilation ont été utilisées comme base.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Équipement de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène
Tenir à l'écart de la nourriture, des boissons et du fourrage.
Se laver les mains pendant les pauses et à la fin du travail.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Les gaz, les vapeurs et les aérosols ne doivent pas être inhalés.
- Équipement respiratoire:
En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un appareil de filtrage respiratoire. En cas d'utilisation intensive ou prolongée
appareil respiratoire indépendant de l'air circulant.
- Dispositif de filtration recommandé pour une utilisation à court terme:
Filtre A
Filtre combiné A-P2
Respectez les limites et les règles d'utilisation de l'équipement de protection respiratoire (BGR 190).
- Protection des mains: Gants de protection.
- Matériel de gants
Caoutchouc nitrile, NBR

Caoutchouc nitrile, NBR
Épaisseur recommandée du matériau: ≥ 0.4 mm
Caoutchouc fluoré (Viton)
Épaisseur recommandée du matériau: ≥ 0.7 mm
Le choix des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres marques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre.
- Temps de pénétration du matériau des gants
Temps de pénétration: ≥ 480 min.
Le temps de pénétration exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être observé.
Changez de gants si vous remarquez un signe de désenchantement.
- Protection des yeux: étanchéité des lunettes de sécurité avec protection latérale
- Protection du corps:
Vêtements standard de protection. Chaussures ou bottes de sécurité résistant aux produits chimiques. Si le contact avec la peau est possible, porter impenetrable vêtements de protection contre ce solvant.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Informations générales

- Apparence:

Forme: Fluide

Couleur: incolore-jaunâtre

- Odeur: Comme les aromates

- Seuil d'odeur: Non déterminé.

- Valeur du pH: non applicable

- Changement de condition

Point de fusion / Intervalle de fusion: $<-10^{\circ}\text{C}$

Point d'ébullition: $> 178^{\circ}\text{C}$

- Point d'éclair: $> 61^{\circ}\text{C}$ (DIN EN ISO 2719)

- Inflammabilité (solide, gazeux) Non applicable.

- Température d'inflammation: $> 200^{\circ}\text{C}$

- Température de décomposition: Non déterminé.

- Auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Danger d'explosion: Le produit n'est pas potentiellement explosif

- Valeurs critiques pour l'explosion:

Inférieur: 0,6 Vol%

Supérieur: 7,0% Vol

(Niveau supérieur et inférieur pour les composants individuels)

- Pression de vapeur à 20°C : $\leq 1\text{ hPa}$

- Densité à 15°C $\sim 0,796\text{ g / cm}^3$ (DIN 51757)

- Densité relative Non déterminé.

- Densité de vapeur Non applicable.

- Taux d'évaporation Numéro d'évaporation: ~ 350 (Ether = 1) DIN 53170

- Solubilité dans / miscibilité avec

Eau: Insoluble

- Coefficient de partage (n-octanol / eau): Non déterminé.

- Viscosité:

dynamique: Non déterminé.

cinématique à 20°C : $1,8\text{ mm}^2 / \text{s}$ (DIN 51562)

- 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 10.2 Stabilité chimique

- Décomposition thermique / conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'utilisation et de stockage conformes aux spécifications.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux agents d'oxydation forts

- 10.4 Conditions à éviter À éviter: chaleur, flammes, étincelles

- 10.5 Matières incompatibles: agents oxydants forts

- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

- Information additionnelle:

La combustion incomplète génèrera de la fumée, du dioxyde de carbone et des gaz dangereux, qui comprendront du carbone

monoxyde

SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD / LC50 pertinentes pour la classification:

DL50 orale > 5000 mg / kg (rat)

DL50 par voie cutanée > 2000 mg / kg (rab)

Inhalatoire CL 50/4 h > 13,1 mg / l (rat)

- Effet primaire d'irritation:

- Corrosion cutanée / irritation cutanée

Une légère irritation, une exposition prolongée ou répétée élimine le film de peau lipidique et peut causer une irritation de la peau,

- Lésion oculaire grave / irritation Légèrement irritant

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Autres informations (sur la toxicologie expérimentale):

Les données toxicologiques n'ont pas été évaluées par des expériences. L'information est dérivée des évaluations et essais de produits similaires (par analogie).

- Toxicité subaiguë à chronique:

- Mutagénicité des cellules germinales:

Les résultats des tests ou d'autres études ne répondent pas aux critères de classification.

Basé sur des données d'essai pour des matériaux structurellement similaires.

- Cancérogénicité:

Les résultats des tests ou d'autres études ne répondent pas aux critères de classification.

Basé sur des données d'essai pour des matériaux structurellement similaires.

- Toxicité pour la reproduction:

Les résultats des tests ou d'autres études ne répondent pas aux critères de classification.

Basé sur des données d'essai pour des matériaux structurellement similaires.

- STOT-exposition répétée:

Ne devrait pas causer de dommages aux organes découlant d'une exposition prolongée ou répétée.

Basé sur des données d'essai pour des matériaux structurellement similaires.

- Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Basé sur les propriétés physiques et chimiques du produit.

- Informations toxicologiques supplémentaires:

Un contact prolongé / répété peut causer une délipidation de la peau pouvant entraîner une dermatite. Aspiration dans les poumons

peut provoquer une pneumonie chimique pouvant être fatale.

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- STOT-exposition unique Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- STOT-exposition répétée

Cause des dommages aux organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée.

- Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SECTION 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique:

EL 50/48 h 100-220 mg / l (Daphnia magna)

EL 50/72 h 10-100 mg / l (Pseudokirchneriella subcapitata)

LL 50/96 h 10-100 mg / l (Oncorhynchus mykiss)

CSEO 0,097 mg / l (Daphnia magna) (21 j)

NOELR 0,091 mg / l (Oncorhynchus mykiss) (28 j)

0,28 mg / l (Daphnia magna) (21 j)

- 12.2 Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable

Oxydes rapidement par des réactions photochimiques dans l'air.

- Autres informations: Basé sur des données de test pour des matériaux structurellement similaires.

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Effets écotoxiques:

- Remarque: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- Informations écologiques supplémentaires:

- Notes générales:

Danger pour l'eau potable si même de petites quantités s'écoulent dans le sol.

Classe de danger pour l'eau 2 (Auto-évaluation): dangereux pour l'eau.

Ne pas laisser le produit atteindre les eaux souterraines, les plans d'eau ou les égouts.

- 12,5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.

- vPvB: non applicable.

- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Etiquetage selon le règlement (CE) n ° 1272/2008

Le produit est classé et étiqueté conformément à la réglementation CLP.

- Pictogrammes de danger



- Mention d'avertissement Danger

- Composants déterminant l'aléa de l'étiquetage:

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%) Distillats (pétrole), hydrotraités lumière

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (<2%)

- Mentions de danger

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

- Réglementations nationales

- Informations sur la limitation d'utilisation: Les restrictions d'emploi concernant les jeunes doivent être respectées.

- Composés organiques volatils à 100% de COV (directive 2010/75 / CE du Conseil).
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|---|
| - 14.1 Numéro ONU | |
| - ADR, IMDG, IATA | Void |
| - 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | |
| - ADR, IMDG, IATA | Void |
| - 14.3 Classe (s) de danger pour le transport | |
| - ADR, IMDG, IATA | |
| - Classe vide | |
| - 14.4 Groupe d'emballage | |
| - ADR, IMDG, IATA | Void |
| - 14.5 Dangers pour l'environnement: | |
| - Polluant marin: | Non |
| - 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| - 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et le code IBC | Non applicable. |
| - Transport / Informations complémentaires: | Non dangereux selon les spécifications ci-dessus. |
| - "Règlement type" de l'ONU: | néant |

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - Étiquetage selon le règlement (CE) n ° 1272/2008
- Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%) Distillats (pétrole), hydrotraités lumière
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (<2%)
- Mentions de danger
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H412 Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.
- Conseils de prudence
P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P314 Obtenir des conseils / soins médicaux en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales.

- Réglementations nationales
- Informations sur la limitation d'utilisation: les restrictions d'emploi concernant les jeunes doivent être respectées.
- Composés organiques volatils à 100% de COV (Directive 2010/75 / CE du Conseil).
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces données sont basées sur nos connaissances actuelles. Cependant, ils ne constituent pas une garantie pour une caractéristiques du produit et ne doit pas établir une relation contractuelle juridiquement valable.

- Phrases pertinentes

Formulation complète des mentions de danger et des phrases de risque (phrases H et R) mentionnées à la section 3. Ces phrases

se référer aux mandants. L'étiquetage de ce produit est indiqué dans la section 2.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

- Abréviations et acronymes:

NOAEL: Aucun niveau d'effet indésirable observé

RPE: équipement de protection respiratoire

RCR: Ratio de caractérisation des risques (RCR = PEC / PNEC)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (Accord européen relatif au transport international

des marchandises dangereuses par route)

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association du transport aérien international

SGH: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

CLP: Classification, étiquetage et emballage (Règlement (CE) n ° 1272/2008)

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS: Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)

TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Règles techniques pour les substances dangereuses, BAuA, Allemagne)

CL50: concentration létale, 50%

DL50: dose létale, 50%

vPvB: très persistant et très bioaccumulable

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, catégorie de danger 1

Aspic. Tox. 1: Danger par aspiration, catégorie de danger 1

Aquatic Chronic 3: Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 3